

N° 74/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 avril 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 avril 2025

Objet de la délibération :

Vente du véhicule TRAFIC –
Autorisation de cession et
sortie du patrimoine

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	68
- Contre :	3
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Gérard COULET à Estelle BOURNEZ, Jean-Pierre CUNCHON à Olivier DARD, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Marie-Pierre GRANDJEAN à Bernard HUOT-MARCHAND, Patricia LABERTERIE à Colette GROLEAU, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE, Nathalie LAURENT à Maxime GROSHENRY, Nadia LOUIS à Marc JACQUOT, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Sarah VIONNET par Patrick DELEULE,

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Agnès MARTEZ-ROUMEAS, Christian MESNIER, Florence PAUL, Rémy PAUL, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Excusé(e)

Guillaume AYMOUNIN, Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNERY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe MARECHAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président, informe les conseillers communautaires qu'il a été fait le choix de se séparer du TRAFIC 9 places (*stationné pôle de Quingey*) dont la gestion des prêts et réparations est chronophage pour les services.

Même s'il n'est pas possible de préciser à ce jour sa valeur exacte car le véhicule va être mis en vente aux enchères sur la plateforme AGORASTORE début mai, sa valeur toutefois estimée à plus de 4 600 €, nécessite une délibération du Conseil Communautaire pour permettre au Président de signer le certificat de cession.

Caractéristiques du véhicule :

Modèle : Renault TRAFIC

Immatriculation : AX 215 LB

N° inventaire = 13véhicule

Valeur brute initiale = 14 293.51 €

Amortissements constatés = 14 293.51 €

Valeur nette comptable = 0 €

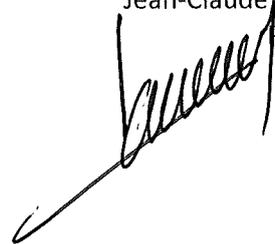
Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 136/21 du 30 septembre 2021 relative aux délégations, le Président ne peut décider l'aliénation des biens de la collectivité au-delà de 4 600 €.

Invité à se prononcer, le Conseil communautaire avec 68 voix Pour et 3 voix Contre de Mme Landry, M. Cunchon et Mme Louis :

- Accepte la cession de ce véhicule Renault TRAFIC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le certificat de cession du véhicule ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce véhicule ;
- Autorise l'inventaire comptable et physique dès après la vente de ce matériel.

Il est à noter les crédits nécessaires aux écritures comptable sont prévus au chapitre 024.

Fait et délibéré en séance, le 15.04.2025
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-74-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025